



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le quatre juin à dix-neuf heures trente-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le dix-neuf mai pour les notes de synthèse du n°088 au n°105 et le vingt-huit mai pour les notes de synthèse du n°106 au n°126 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur Bernard SEJALON, Mesdames Nadine CHAMBEL, Monique RACT, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Véronique CLEVY, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Deborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUEX, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Stacy LOPEZ, Monsieur Julien AUFORT, Madame Aurélie BIBOLLET, Messieurs Daniel DENERI, Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Madame Sandrine FOURNIER, Monsieur Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Madame Valérie ROBIN, Monsieur Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel STROPIANO à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Monsieur Rémi BOUTROIS
Monsieur Bruno VICTORE-EUGENE à Monsieur Lionel CANON

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Lionel CANON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

Avant d'examiner l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'inscrire six notes de synthèses motivées par un caractère d'urgence justifié au vu de l'erreur matérielle contenue au sein de l'envoi complémentaire du 28 mai 2025. En effet, si la convocation était bien conforme, seule une partie du dossier a été transmise électroniquement. Elles prendront le libellé « Ajout d'une délibération supplémentaire » pour les numéros 106, 107, 108, 109, 110 et 111 et porteront sur les sujets suivants qui seront présentés en cours de séance : « Décision modificative n°1 – Exercice 2025 – Budget principal » n°112 ; « Décision modificative n°1 – Exercice 2025 – Budget régie de l'Office de tourisme » n°113 ; « Modification de l'autorisation de programme – Restauration des chapelles – Tranche 2 – Budget principal » n°114 ; « Maisons Rosset – Actualisation de l'autorisation de programme – Budget principal » n°115 ; « Travaux de l'ascenseur des Thermes – Modification de l'autorisation de programme » n°116 et « Convention avec Météo-France – Approbation et autorisation de signature » n°117.

Les délibérations n°106, 107, 108, 109, 110 et 111 sont adoptées à l'UNANIMITE.

n°2025/112

COORDINATION GENERALE – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – FINANCES

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 06 juin 2025

Mise en ligne du 06 juin au 06 août 2025

Délibération exécutoire le : 06 juin 2025



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 04 JUIN 2025**N°2025/112***Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances***DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025
BUDGET PRINCIPAL****Rapporteur** : Madame Amandine ROSSET, Conseillère municipale déléguée aux finances

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications budgétaires suivantes, qui n'affectent pas l'équilibre financier de l'exercice.

ENTENDU l'exposé,**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 mai 2025,

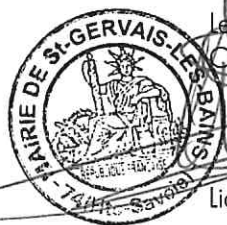
Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.
- **DE MODIFIER** la participation communale du budget principal au budget de la régie de l'Office de Tourisme pour la porter à la somme de 841 300 € au lieu de 851 300 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Le secrétaire de séance
Conseiller municipal,

Lionel CANON



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,

A Saint-Gervais-les-Bains, le 04/06/2025

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session Ordinaire.

A Saint-Gervais-les-Bains, le 04/06/2025

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 29

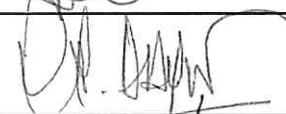
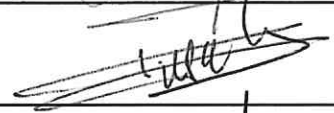
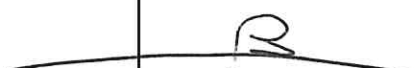
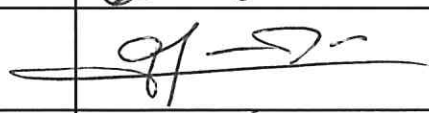
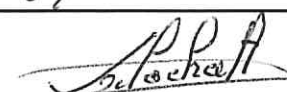
Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES : Pour : 29

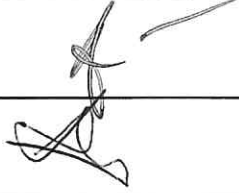
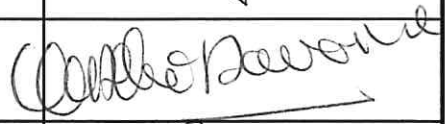
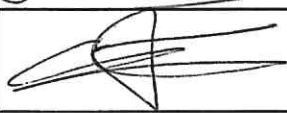
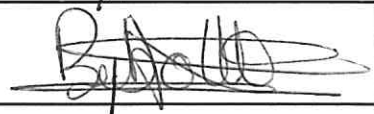
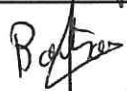
Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 28/05/2025

01.Monsieur PEILLEX Jean Marc	
02.Madame DAYVE Marie-Christine	
03.Monsieur SEJALON Bernard	
04.Madame CHAMBEL Nadine	
05-Monsieur STROPIANO Michel	
06.Madame RACT Monique	
07.Monsieur BIBIER-COCATRIX Patrice	
08.Madame CLEVY Véronique	
09.Monsieur GRANDJACQUES Gabriel	
10.Madame GROSSET-BOURBANGE Corinne	
11.Monsieur DELACHAT Alain	
12.Monsieur CANON Lionel	
13.Madame LECORCHEY-DECARROZ Corinne	

ARRETE ET SIGNATURES

14. Madame TARABUSO Déborah	
15. Madame VANDELANOITTE Lynda	
16. Madame ABBE-DAVOINE Claudette	
17. Monsieur AUFORT Julien	
18. Monsieur BERRUEX Clément	
19. Madame BIBOLLET Aurélie	
20. Monsieur BOUTROIS Rémi	
21. Monsieur DENERI Daniel	
22. Madame FOURNIER Sandrine	
23. Monsieur LEBEY Julien	
24. Madame LOPEZ Stacy	
25. Madame ROSSET Amandine	
26. Monsieur VICTOR-EUGENE Bruno	
27. Monsieur DU PELOUX DE SAINT ROMAIN Cyrille	
28. Madame ROBIN Valérie	
29. Monsieur APPLAGNAT-TARTET Philippe	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/06/2025, et de la publication le 06/06/2025



A Saint-Gervais-les-Bains, le 06/06/2025